

9.5. L'alternance dans l'enseignement supérieur : une filière d'excellence

Depuis longtemps, l'Union Wallonne des Entreprises plaide pour la formation en alternance, ses entreprises membres sont convaincues de son efficacité. On cite souvent l'exemple de l'Allemagne, où ce type d'enseignement fait déjà ses preuves depuis des décennies. Par Yves-Etienne MASSART et Laurence GUSTIN

L'alternance dans les Hautes Ecoles

Les masters en alternance dans l'enseignement supérieur, c'est d'abord l'histoire de 5 expériences-pilotes lancées pour la rentrée académique de septembre 2011. A l'époque, trois Hautes Ecoles (HELP, HELHa et HERS) relèvent le défi et proposent des masters en gestion de la production, en génie analytique finalité biochimie, en gestion des services généraux (facility management) et enfin en gestion de chantier. Le train est lancé et il ne s'arrêtera plus. En 2015, une Haute Ecole (HEPH Condorcet) rejoint ces pionniers et propose un master en gestion de la maintenance électromécanique. La rentrée 2016 voit apparaître une nouveauté : l'alternance innove et, à côté des masters, c'est un bachelier en mécatronique et robotique qui s'ajoute à la liste, grâce à la collaboration entre deux Hautes Ecoles supplémentaires (Hénallux et HELM0).

Il n'y avait pas de raison que la rentrée 2017 ne suive pas le mouvement. C'est donc un cursus en business analyst qui est venu compléter l'offre de masters en alternance, aujourd'hui au nombre de 7. Autant d'expériences pilotes qui ont été portées par les fédérations sectorielles : Agoria, Essenscia et la Confédération Construction.

Pour accéder à ces masters, les étudiants doivent déjà être détenteurs d'un diplôme de bachelier particulier en fonction du master. En effet, les diplômes donnant accès à ces formations varient en fonction du master visé. Et, pour le bachelier en alternance, les conditions d'accès à ce cursus de bachelier sont identiques à celles des autres formations organisées dans l'enseignement supérieur.

L'alternance à l'Université

Mais il n'y a pas que les Hautes Ecoles qui ont développé puis étoffé une offre : en 2015, deux masters en alternance ont fait leur apparition à l'Université Le premier en sciences du travail à l'ULB et l'ULiège et le second en sciences informatiques à l'UMons.

Croissance et Succès de ce nouveau type d'enseignement

Sept ans après le lancement de ces cursus, les chiffres parlent donc d'eux-mêmes : au total, ce sont déjà plus de 250 personnes qui ont pu être diplômées. Et comme cette filière ne fait que prendre de l'ampleur, les statistiques devraient rapidement évoluer encore à la hausse.

Les responsables politiques ont donc voulu soutenir le développement de ce type d'enseignement. Sur base des premières évaluations positives, le Gouvernement a souhaité donner un cadre juridique afin de pérenniser l'alternance dans l'enseignement supérieur. C'est ainsi que le 30 juin 2016, le décret sur l'alternance dans l'enseignement supérieur a été voté par le Parlement de la FWB pour une mise en application du décret à la rentrée académique 2016/2017. Le texte juridique rappelle les principes directeurs de l'alternance dans l'enseignement supérieur : premièrement, la non-concurrence avec les autres cursus de plein exercice et de promotion sociale. Ensuite, la preuve d'une plus-value de la méthodologie de l'alternance pour l'acquisition de compétences. Et enfin, l'adéquation du cursus avec les besoins des entreprises.

Réponse aux besoins des entreprises

Ces formations en alternance dans le supérieur ont été mises en place notamment pour répondre aux problématiques posées par les métiers en pénurie, les métiers en évolution ou encore, les nouveaux métiers. Les fédérations d'entreprises ont d'ailleurs été invitées à donner leur avis.

En effet, certains secteurs ont du mal à trouver du personnel qualifié dans des domaines de pointe, la numérisation, la digitalisation, le développement du monde de l'entreprise demandent de plus en plus de compétences. C'est pourquoi ces formations peuvent constituer une piste de solution à ces problématiques, car il s'agit de cursus lancés pour répondre aux besoins et aux pénuries du marché du travail.

Olivier de Wasseige a déjà eu l'occasion de rappeler l'implication forte des entreprises : *« Nous travaillons énormément via la Fondation pour l'Enseignement sur le travail de mise en place de formations, de baccalauréats, de masters ».*

Quant au Ministre Jeholet, il rappelait encore récemment dans la presse qu'il faut *"tenir compte des besoins des entreprises"*.

Une manière d'inviter les opérateurs de formation à privilégier les initiatives répondant d'abord aux besoins insatisfaits sur le marché de l'emploi. Selon lui, cela passe par un renforcement de l'alternance !

Dynamisme – Périodique bimestriel de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) 06-07/18